



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire*

Groupes de pays en situation particulière :
troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Au cours des cinq dernières années, tant les pays les moins avancés que leurs partenaires de développement ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des mesures qui leur ont été assignées dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Les pays les moins avancés ont intensifié leurs efforts en vue de réformer leurs politiques et d'améliorer leur gouvernance, et leurs partenaires de développement ont renforcé leur aide au développement, élargi leurs mesures d'allégement de la dette et ouvert des possibilités commerciales supplémentaires.

Ces efforts se sont traduits par des résultats tangibles dans les pays les moins avancés. La croissance économique pour le groupe des 50 pays s'est rapprochée de l'objectif de 7 %, et des progrès ont été réalisés en ce qui concerne plusieurs objectifs quantitatifs ayant trait au développement humain. Toutefois, les améliorations ont été modestes dans de nombreux cas et, pour la plupart des habitants des pays les moins avancés, les niveaux absolus de dénuement demeurent

* A/61/150.

** Le retard dans la présentation du présent rapport tient au fait qu'il a fallu prendre en compte les réunions pertinentes tenues en juin et juillet 2006.



supérieurs à ceux des autres pays en développement et la pauvreté financière demeure dans une large mesure inchangée. La réalisation de résultats plus substantiels demeure tributaire du respect intégral par toutes les parties prenantes des engagements qu'ils ont pris dans le Programme d'action de Bruxelles.

Les pays les moins avancés doivent continuer d'améliorer la gouvernance, notamment en renforçant leurs capacités humaines et institutionnelles, et doivent accorder une attention accrue à l'égalité entre les sexes, à l'agriculture, à l'infrastructure et à la lutte contre le VIH/sida. Les partenaires de développement, y compris les autres pays en développement, doivent continuer d'apporter leur appui aux pays les moins avancés. Tous les pays développés doivent s'efforcer de réaliser les objectifs quantitatifs et qualitatifs dont ils sont convenus en ce qui concerne leur aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Les efforts en vue de réduire la dette extérieure des pays les moins avancés doivent être poursuivis. Les engagements visant à réduire les obstacles aux exportations en provenance des pays les moins avancés doivent se traduire par des mesures concrètes à bref délai, et il convient d'aider les pays les moins avancés à renforcer leur capacité de tirer parti de ces possibilités. L'Organisation des Nations Unies et ses organismes, fonds et programmes doivent renforcer leur appui aux pays les moins avancés et intensifier leurs efforts en vue d'améliorer l'efficacité de leur action.

Le secteur privé doit saisir les occasions d'investissement dans les pays les moins avancés à mesure qu'elles se présentent. La société civile, dans les pays les moins avancés et dans les autres pays, doit mener une action soutenue afin d'apporter leur appui à ces pays.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	4
II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles ..	4-34	4
A. Au niveau national	4-16	4
B. Coopération régionale et coopération Sud-Sud	17-18	10
C. Au niveau mondial	19-34	11
III. Priorités pour l'action ultérieure	35-64	16
A. Niveau national	36-54	16
B. Coopération régionale	55-56	22
C. Coopération Sud-Sud	57	23
D. Coopération au niveau mondial	58-64	23
IV. Conclusion	65	25

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 60/228 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2005.

2. L'objectif primordial du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 est « d'obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans une pauvreté extrême et souffrant de la faim d'ici à 2015 et de promouvoir le développement durable des pays les moins avancés » (par. 6). Il s'agit d'appliquer une vaste stratégie de réduction de la pauvreté adaptée aux besoins particuliers des pays les moins avancés qui sera mise en œuvre grâce à l'instauration d'une coopération entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Cette stratégie comporte les sept engagements ci-après :

- a) Encourager une action axée sur la population;
- b) Bonne gouvernance aux niveaux national et international;
- c) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles;
- d) Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation;
- e) Renforcer le rôle du commerce dans le développement;
- f) Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; et
- g) Mobiliser des ressources financières.

3. Les pays les moins avancés eux-mêmes, les entités du système des Nations Unies, les autres organisations internationales et les organisations régionales et sous-régionales ont apporté leur contribution à l'examen à mi-parcours. En outre, les pays les moins avancés ont adopté la Déclaration et la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles lors de leur conférence ministérielle tenue en juin 2006 et le Président de l'Assemblée générale a présenté un résumé de ses auditions publiques avec la société civile et le secteur privé¹. Par ailleurs, le tout dernier rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (A/61/82-E/2006/74) procède à une évaluation de la réalisation par les pays les moins avancés et par leurs partenaires de développement des sept engagements pris et examine sous l'angle quantitatif les progrès accomplis. Le présent rapport constitue un examen à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action et formule des propositions concernant les priorités futures.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles

A. Au niveau national

4. En 2004, l'Assemblée générale a décidé de radier le Cap-Vert et les Maldives de la liste des pays les moins avancés à l'issue d'une période de transition sans

¹ Peut être consulté sur le site <<http://www.un.org/ohrrls>>.

heurt. Cette décision témoigne des succès remportés par ces pays dans leurs efforts de développement et illustre le fait que, moyennant une gestion nationale rationnelle de développement et grâce à l'appui de la communauté internationale, il est possible pour les pays les moins avancés d'échapper au piège de la pauvreté. Toutefois, même une fois radiés de la liste, ces pays peuvent avoir besoin de continuer de bénéficier de l'appui international afin de poursuivre leurs réalisations.

1. Croissance économique

5. Même avant l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, la plupart des pays les moins avancés avaient amorcé l'amélioration de leur gestion macroéconomique. Ces efforts se sont traduits par une réduction des déficits fiscaux, une diminution du taux d'inflation et la réduction de leurs déficits extérieurs. Dans la plupart des pays les moins avancés, les gouvernements ont instauré une vaste gamme de mesures microéconomiques, dont la privatisation d'entreprises publiques et l'assouplissement des réglementations auxquelles sont assujetties les sociétés, le but étant de stimuler le secteur privé et d'améliorer l'efficacité. Les modifications apportées aux politiques menées dans le secteur extérieur se sont traduites par la libéralisation unilatérale du commerce, par l'application de taux de change plus flexibles, par la dépréciation de la monnaie et par la libéralisation des régimes s'appliquant aux investissements étrangers.

6. La performance économique des pays les moins avancés en tant que groupe a commencé à se renforcer vers la fin des années 90, passant d'environ 2 % entre 1991 et 1995 à environ 5 % entre 1996 et 2000 et à 6,5 % entre 2001 et 2005. Depuis 2001, les pays les moins avancés ont en règle générale connu une croissance plus rapide que celle des autres pays en développement, tout spécialement si l'on fait exclusion de la Chine et de l'Inde. En 2004 et 2005, la croissance économique pour le groupe s'est fortement rapprochée de l'objectif de 7 % préconisé dans le Programme d'action de Bruxelles (voir tableau 1), au moins 10 pays les moins avancés ayant pour leur part réalisé cet objectif; un nombre similaire de pays avait enregistré une croissance inférieure à 3 % en 2005, de sorte que la majorité de ces pays avait enregistré des taux de croissance se situant entre ces deux pourcentages.

Tableau 1
Sélection d'indicateurs des progrès réalisés dans les pays
les moins avancés, 2000-2005

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Croissance économique						
Croissance de la production (en pourcentage par an) ^a	4,8	6,5	6,3	6,7	6,7	6,9
Croissance des exportations (en dollars aux prix courants, en pourcentage par an) ^b	24,7	0,2	9,3	16,6	25,9	..
Faim						
Proportion de la population sous-alimentée (en pourcentage) ^c	19,0 ^d
Éducation (en pourcentage)^e						
Taux brut de scolarisation dans le primaire – sexe féminin	73,2	75,1	79,4	81,8	85,2	..

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux brut de scolarisation dans le primaire – sexe masculin	84,6	86,0	90,2	92,6	96,4	..
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire – sexe féminin	49,5	..
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire – sexe masculin	57,2	..
Taux brut de scolarisation dans le secondaire – sexe féminin	23,6	24,6	25,9	26,2	27,0	..
Taux brut de scolarisation dans le secondaire – sexe masculin	29,0	30,6	31,9	32,4	33,4	..
Taux brut de scolarisation dans le tertiaire – sexe féminin	2,9	3,0	3,0	3,1	3,2	..
Taux brut de scolarisation dans le tertiaire – sexe masculin	4,4	4,8	4,8	5,0	5,0	..
Taux d'alphabétisation des jeunes – sexe féminin	56,8	..
Taux d'alphabétisation des jeunes – sexe masculin	71,0	..
Égalité entre les sexes/gouvernance						
Proportion des sièges parlementaires occupés par des femmes	7,5	..	11,3	12,7
Logement						
Population vivant dans des taudis (en millions de personnes)	..	140,1
Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (en pourcentage)	..	78,2
Accès aux technologies de l'information et de la communication (en pourcentage de la population)^f						
Abonnés à des lignes téléphoniques et à des téléphones portables	1,7	..	3,2	..
Ordinateurs personnels	0,3	..	0,4	..	0,8	..
Usagers de l'Internet	0,1	..	0,3	..	0,7	..
Préservation de l'environnement						
Proportion du territoire protégé biologiquement	9,3	9,4	9,5	9,5	9,5	9,5
Consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (tonnes de PDO)	4 665,0	2 964,0	..
Consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (CFC) (en tonnes de PDO)	4 130,0	2 655,0	..

^a *World Economic Situation and Prospects as of mid-2006*. Peut être consulté sur le site <www.un.org/esa/policy/wess/wesp.html>.

^b *Manuel de statistiques de la CNUCED, 2005*.

^c FAO, base de données des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire.

^d Moyenne pour 2001-2003.

^e UNESCO, base de données des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire.

^f UIT, base de données des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire.

7. L'amélioration des résultats économiques enregistrée depuis 2001 peut être attribuée en partie à l'inversion de la tendance antérieure à la baisse des cours des produits de base (voir tableau 2). Certains des pays les moins avancés ont réalisé des taux de croissance à deux chiffres par suite de la découverte de pétrole et/ou de la forte poussée des cours du pétrole. De même, la montée en flèche des prix des minéraux a permis de réaliser de nouveaux investissements. Ces dépenses dans le domaine pétrolier et dans celui des minéraux sont le principal facteur de l'augmentation progressive de la part des investissements dans le produit intérieur brut dans les pays les moins avancés enregistrée depuis quelques années.

Tableau 2
Environnement mondial auquel sont confrontés les pays les moins avancés, 2000-2005

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Croissance économique (en pourcentage par an, moyenne pondérée)						
Monde	4,00	1,40	1,80	2,60	4,00	3,2
Pays développés	3,50	1,10	1,20	1,90	3,20	2,4
Pays en développement, à l'exclusion des pays les moins avancés	5,60	2,60	3,90	5,10	6,90	6,1
Commerce mondial	10,80	(0,90)	3,00	6,40	11,00	7,1
Cours internationaux des produits de base (indice : 2000 = 100)						
Pétrole	100,00	84,00	88,00	102,00	131,00	183,0
Produits de base autres que le pétrole – indice en dollars : 2000 = 100	100,00	96,00	97,00	105,00	126,00	141,0
– Denrées alimentaires	100,00	103,00	102,00	104,00	119,00	127,0
– Boissons tropicales	100,00	79,00	89,00	94,00	100,00	126,0
– Huiles végétales et oléagineux	100,00	94,00	117,00	137,00	155,00	141,0
– Matières premières agricoles	100,00	96,00	94,00	112,00	123,00	132,0
– Minerais et métaux	100,00	89,00	87,00	98,00	137,00	173,0
Exportations de produits manufacturés	100,00	100,00	99,00	99,00	112,00	126,0
Accès aux marchés des pays développés						
Pourcentage des exportations admises en franchise de droits (par exemple, armes et pétrole)	69,00	70,00	73,00	75,00	79,00	..
Moyenne des droits de douane frappant les pays développés sur :						
– Les exportations de produits agricoles en provenance des pays les moins avancés	3,60	3,30	3,20	3,40	3,40	..
– Les exportations des produits textiles en provenance des pays les moins avancés	4,50	3,60	3,90	1,60	1,50	..
– Les exportations de vêtements en provenance des pays les moins avancés	9,40	8,70	8,60	2,70	2,50	..

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Flux financiers						
APD provenant des pays membres du CAD						
– Total (en milliards de dollars)	..	12,90	15,90	22,50	23,50	..
– Part du RNB allouée à l'APD (pourcentage)	0,05	0,05	0,06	0,08	0,08	..
– Secteurs sociaux (en milliards de dollars)	3,80	6,80	6,30	10,40	10,70	..
Service de la dette (part des exportations) (en pourcentage)	11,30	10,10	9,10	7,90	8,20	..
Investissements étrangers directs (en milliards de dollars)	..	77,50	78,00	80,50
Dépenses des organismes des Nations Unies consacrées aux activités opérationnelles (en millions de dollars)	1 872,30	2 177,60	2 215,50	3 062,20	3 364,10	..

2. Pauvreté et faim

8. La plupart des pays les moins avancés ont ajusté leurs stratégies de développement de manière à davantage privilégier la réduction de la pauvreté, le plus souvent par l'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui est l'une des conditions posées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale en 1999 aux fins d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Au 31 mai 2006, 35 pays les moins avancés avaient établi au moins un document de stratégie de cette nature. Outre l'objectif de réduction de la pauvreté, la plupart des documents de stratégie énoncent des objectifs dans divers domaines connexes tels que la malnutrition, les soins de santé maternelle et infantile, la fréquentation scolaire et l'accès à une eau salubre. L'évolution récente de la situation dans les pays les moins avancés témoigne du caractère ténu des liens entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les données limitées dont on dispose sur les tendances récentes de la pauvreté dans les pays les moins avancés semblent indiquer une baisse négligeable, et même quelques hausses, de la pauvreté financière. À l'heure actuelle, on considère que les pays les moins avancés sont ceux qui ont le moins de chances de réaliser l'objectif de réduction de moitié du taux de pauvreté d'ici à 2015. Presque tous les pays les moins avancés, à l'exception de ceux d'entre eux qui sont en proie à des conflits, sont parvenus à réduire la malnutrition, mais celle-ci demeure d'un niveau inacceptable; la malnutrition est généralisée dans près du cinquième des pays les moins avancés et est périodiquement aggravée par des sécheresses, des conflits et autres événements qui échappent au contrôle de ceux qui sont touchés. La malnutrition demeure très prononcée dans plus du tiers des pays les moins avancés.

3. Développement humain

9. Les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation représentent une proportion de plus en plus forte des dépenses publiques dans la plupart des pays les moins avancés. De leur côté, les partenaires de développement ont accru leurs apports de ressources allouées à ces secteurs et cet effort commun commence à donner des résultats. Par exemple, on enregistre certains signes de baisse de la mortalité liée à la maternité, bien que le taux demeure élevé dans la plupart des pays les moins avancés. De même, la mortalité infantile et la mortalité juvénile sont en baisse l'une

et l'autre, mais seulement lentement pour ce qui est de la mortalité infantile. On compte que la transmission de la poliomyélite sera éliminée dans les pays les moins avancés d'ici à la fin de 2006. On a également constaté une diminution des nouveaux cas de VIH/sida dans les pays les moins avancés les plus touchés en Afrique. Il n'en demeure pas moins que près du quart des personnes atteintes du VIH/sida vivent dans des pays les moins avancés. Cette maladie touche essentiellement au bien-être de l'être humain, mais elle menace par ailleurs le développement et la préservation des capacités humaines. L'un de ses effets secondaires dans le domaine de la santé est une recrudescence de la tuberculose; même lorsque le VIH/sida ne représente pas une cause majeure, l'incidence de la tuberculose demeure élevée. De même, le paludisme demeure répandu dans de nombreux pays les moins avancés, en particulier en Afrique.

10. Dans le domaine de l'éducation, on a enregistré des progrès notables en ce qui concerne la scolarisation primaire universelle, ce qui se traduit par des progrès dans le domaine de l'égalité entre les sexes à ce niveau. Les données semblent indiquer que les progrès sont moindres dans l'enseignement secondaire et tertiaire et pour ce qui est de l'alphabétisation des adultes, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Toutefois, l'amélioration de la fréquentation des écoles primaires devrait contribuer à de meilleurs résultats dans les cycles supérieurs, ainsi que dans le domaine de l'alphabétisation des adultes, au cours des années à venir.

4. Technologies de l'information et de la communication

11. L'accès aux téléphones et aux ordinateurs dans les pays les moins avancés a progressé rapidement (voir tableau 2), ce qui permet d'espérer que les objectifs fixés en ce qui concerne la densité du réseau téléphonique et les connexions Internet (par. 43 f) du Programme d'action de Bruxelles) seront peut-être atteints. La diffusion de ces technologies a atteint les zones rurales, même les plus pauvres d'entre elles. Les données d'expérience montrent que l'utilisation de ces technologies a exercé un effet direct sur la pauvreté à travers plusieurs mécanismes. Les pays les moins avancés demeurent très loin derrière le reste du monde en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies mais les progrès réalisés récemment montrent la rapidité avec laquelle les technologies de l'information et de la communication peuvent être introduites et comment elles permettent d'améliorer le bien-être de ceux qui vivent dans les pays les moins avancés, notamment en réduisant la pauvreté ainsi que l'inégalité entre les sexes.

5. Gouvernance

12. Dans l'ensemble, on a constaté une diminution des conflits dans les pays les moins avancés depuis 2001, en particulier en Afrique, et ce facteur a joué un rôle essentiel dans l'amélioration des perspectives de développement. Pour autant, les pays les moins avancés continuent de subir de façon disproportionnée les effets des conflits, ce qui donne à penser que la pauvreté et le sous-développement, conjugués à d'autres facteurs, peuvent créer un foyer d'instabilité. Sur les 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui étaient en activité en 2006, la moitié se trouve dans les pays les moins avancés et l'agitation civile ou des situations plus graves encore ont fait irruption ou s'enveniment dans un certain nombre d'autres pays les moins avancés. En dehors de l'Afrique, on a constaté depuis quelques années une situation d'instabilité dans certains des pays les moins avancés d'Asie, ainsi qu'une résurgence périodique d'incidents violents en Haïti. Dans certains cas,

la raison en est que l'appui de la communauté internationale dans les situations d'après conflit n'a pas toujours pris en compte le fait que la consolidation de la paix est un processus de longue durée.

13. La plupart des pays les moins avancés ont pris des mesures visant à améliorer la gouvernance sur le plan interne. Les élections sont à présent pratiquement universelles, et un grand nombre d'élections présidentielles et législatives et de référendums ont été organisés dans les pays les moins avancés depuis 2001. La participation des électeurs a le plus souvent été forte et la participation et la représentation des femmes auprès des organes élus ont progressé. Par ailleurs, des réformes judiciaires et juridiques ont été réalisées et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme ont fait l'objet d'une attention accrue.

14. Dans la plupart des pays les moins avancés, un rôle plus important a été attribué à la société civile et au grand public en ce qui concerne la détermination des priorités en matière de développement, non seulement par le biais des mécanismes parlementaires mais aussi grâce à la participation des collectivités à la prise des décisions au niveau local. Les organisations de la société civile participent de plus en plus à l'élaboration et à l'exécution des programmes et des projets de développement et au suivi de l'action des pouvoirs publics ainsi que de la portée et de l'impact des programmes d'assistance exécutés par les donateurs.

15. Nombreux sont les pays les moins avancés qui ont entrepris des réformes du secteur public visant à en renforcer l'efficacité et l'utilité. L'impact des dépenses publiques sur les catégories pauvres a été renforcé dans de nombreux pays les moins avancés par des efforts visant à améliorer la fourniture des services, à mieux mesurer les résultats et à assurer la responsabilisation. La réduction de la corruption est l'un des éléments de ces efforts.

16. Dans certains cas, les améliorations apportées à la gouvernance dans certains pays sont renforcées par la mise en place de mécanismes multinationaux, tels que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et, au niveau sectoriel, l'Initiative de transparence des industries extractives, qui vise à renforcer la responsabilisation et à assurer l'utilisation prudente des recettes tirées des ressources naturelles, et le Processus de Kimberley, qui vise à faire en sorte que les diamants mis en vente sur les marchés internationaux n'ont pas été obtenus par des moyens illégaux dans les pays déchirés par une guerre.

B. Coopération régionale et coopération Sud-Sud

17. Les PMA participent à divers mécanismes régionaux de coopération, aux côtés d'autres pays en développement. En Afrique, ils sont majoritaires dans de nombreux mécanismes régionaux et sous-régionaux, dont les priorités s'alignent, de ce fait, sur celles des PMA. En Asie, où les PMA ne sont pas majoritaires, certaines organisations sous-régionales, telles que l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), qui comptent à la fois des PMA et d'autres pays, ont décidé de prendre un certain nombre de mesures en faveur de ces PMA.

18. À l'échelle mondiale, deux Sommets du Sud ont œuvré à la promotion de la coopération Sud-Sud. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, cette coopération est impulsée par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les

moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Divers mécanismes mondiaux de coopération Sud-Sud accordent une attention particulière aux PMA. En 2005, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), qui compte 22 PMA, a mis en place un programme de renforcement des capacités à l'intention de ces pays. Le Programme de prestations de soins de santé Sud-Sud, né du Sommet du Sud de 2000, a favorisé l'octroi d'une assistance à un certain nombre de PMA. En 2004, lors de la onzième session de la CNUCED, les pays en développement ont lancé le troisième cycle de négociations, dans le cadre du Système généralisé de préférences commerciales, en décidant d'accorder une attention particulière aux PMA. Le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés a défini quatre étapes de négociation, qui devraient prendre fin en novembre 2006.

C. Au niveau mondial

1. Environnement économique international

19. D'une manière générale, l'environnement international a été favorable à la plupart des PMA depuis 2001. La croissance économique mondiale a été en grande partie entraînée par les pays en développement, tandis que les échanges ont progressé plus rapidement entre ces pays qu'avec les pays développés. La progression de la demande de matières premières, principalement en provenance de la Chine, a été particulièrement bénéfique pour un certain nombre de PMA.

20. Les cinq PMA exportateurs de pétrole ont tiré parti de la forte hausse qu'ont enregistré les prix du pétrole depuis 2003, les autres PMA devant faire face, pour leur part, à une augmentation de la facture pétrolière. Huit PMA exportent des produits minéraux, huit autres des produits manufacturés et un dernier groupe de huit des services, la plupart des PMA exportant surtout des produits agricoles. Les prix des produits de base autres que le pétrole ont inversé leur long mouvement à la baisse qui durait depuis 2001, sans pour autant retrouver leurs niveaux antérieurs. Les prix des produits manufacturés d'exportation se sont également relevés, mais moins que ceux des produits de base, d'où une amélioration des termes de l'échange pour la plupart des PMA. La hausse des prix du pétrole entame toutefois cette embellie.

21. Le tourisme international et le transport aérien ont fortement progressé dans un certain nombre de PMA, particulièrement les pays insulaires. Cependant, ces activités sont souvent vulnérables aux fluctuations de l'environnement économique international, illustrées notamment par le ralentissement économique mondial de 2001, aux facteurs climatiques et environnementaux et aux catastrophes naturelles telles que le tsunami qui a frappé l'Asie en décembre 2004.

2. Coopération internationale pour le développement

22. Depuis l'adoption du Programme de Bruxelles, on assiste à une relance de la coopération internationale pour le développement et à l'émergence d'un large consensus concernant les mesures à prendre pour parvenir au développement, comme en témoignent le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Au titre du suivi de conférences antérieures des Nations Unies, des

réunions mondiales ont été organisées pour examiner la situation particulière des petits États insulaires en développement, qui comprennent 12 PMA, et des pays en développement sans littoral, qui comptent 16 PMA. Pour faire face aux problèmes de développement des pays les plus pauvres, on a continué de renforcer certains programmes, tels que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et l'Initiative PPTTE renforcée, l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et bien d'autres. Par ailleurs, les institutions financières internationales ont davantage axé leurs interventions sur l'atténuation de la pauvreté et les gouvernements donateurs ont réaménagé leurs programmes d'assistance internationale de manière à prendre davantage en compte les pays et les populations les plus démunis. Ce changement radical de l'environnement de la coopération internationale pour le développement s'est opéré en faveur des pays et des populations les plus pauvres et divers sous-groupes de PMA devraient bénéficier de l'essentiel des initiatives nouvelles. Les démarches ainsi entreprises complètent et renforcent donc le Programme de Bruxelles.

3. Aide publique au développement

23. Le Sommet mondial de septembre 2005 a réitéré l'appel adressé aux pays donateurs afin qu'ils atteignent l'objectif du Programme de Bruxelles consistant à consacrer de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut (RNB) aux PMA, au titre de l'aide publique au développement. Aux prix de 2003, l'aide publique au développement en faveur des PMA a progressé d'environ 75 % entre 2001 et 2004, tendance qui s'est probablement maintenue en 2005. Toutefois, en 2004, cette aide ne constituait que 0,08 % du RNB des pays développés. Sept donateurs ont atteint l'objectif de 0,20 % et deux autres l'objectif de 0,15 %. Bien que n'étant pas encore comptabilisés dans les dépenses, plusieurs engagements nouveaux ont été pris depuis 2004 en ce qui concerne l'aide publique au développement². Les PMA seront les principaux bénéficiaires de ces nouveaux engagements.

24. Depuis l'adoption du Programme de Bruxelles, des formules nouvelles de financement du développement se sont concrétisées. Une Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) doit devenir opérationnelle en 2006. Certains pays ont décidé de prélever une taxe sur les billets d'avion en vue de financer le développement et un système d'engagements de marché à terme [Advance Market Commitments (AMC)], destiné à encourager la mise au point de vaccins contre les maladies tropicales, est en cours d'élaboration.

25. Une part croissante de l'aide extérieure apportée aux PMA est orientée vers l'éducation et la santé (y compris l'approvisionnement en eau et l'assainissement); en 2004, ces deux secteurs ont absorbé près du quart des engagements des donateurs en faveur des pays, soit davantage que l'objectif de 20/20 fixé dans le Programme de Bruxelles.

26. Tous les organismes des Nations Unies continuent d'accorder un rang de priorité élevé aux PMA, comme en attestent les rapports qu'ils soumettent à l'Assemblée générale. Au sein du Secrétariat, la création par l'Assemblée générale, en 2002, du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays

² Voir *Revue de l'OCDE sur le développement, Coopération pour le développement – Rapport 2005* (Paris, 2006).

en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sur proposition du Secrétaire général, a permis de mettre en lumière les préoccupations des PMA et de renforcer la mobilisation de l'appui international. Sur le terrain, le système des Nations Unies dispose d'un coordonnateur résident et d'une équipe de pays dans chacun de ces pays, à l'exception de quelques îles du Pacifique. Les réformes entreprises sous les auspices du Groupe des Nations Unies pour le développement ont renforcé les synergies et l'efficacité du système, ce qui a permis d'aider plus efficacement les PMA à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement et des programmes de réduction de la pauvreté qui leur étaient propres. En termes quantitatifs, les dépenses effectuées par le système des Nations Unies au titre des activités de développement dans les PMA ont dépassé de 80 % celles réalisées en 2000.

27. D'autres pays en développement accroissent le volume des ressources qu'ils mettent à la disposition des PMA, notamment par l'intermédiaire de mécanismes de coopération Sud-Sud. Les informations dont on dispose placent la Chine et l'Inde au nombre de ces pays. L'appui fourni aux PMA porte de plus en plus sur les technologies de l'information et des communications (TIC), l'assistance technique et la formation.

28. La qualité de l'aide s'est améliorée grâce à la prise en main, par les pays bénéficiaires, des activités de développement soutenues au plan international et à la reconnaissance, par les donateurs, de l'inefficacité de la politique de conditionnalité. Pour l'essentiel, l'aide publique au développement est désormais octroyée dans le cadre de la mise en œuvre d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui fait l'objet d'un accord et qui est, en principe, établi par le gouvernement en collaboration avec les représentants de la société civile et d'autres parties intéressées dans le pays. Les donateurs se montrent davantage disposés à fournir un appui budgétaire aux activités que mènent les acteurs non gouvernementaux.

29. De nouvelles améliorations devraient être apportées à la qualité de l'aide. En mars 2005, plus de 100 pays et institutions de développement ont adopté la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, dans laquelle ils ont défini quatre principes censés régir l'assistance fournie par les donateurs, énuméré 12 indicateurs permettant de mesurer les améliorations apportées à la qualité de l'aide et retenu 2010 comme date butoir pour la réalisation de cinq objectifs dans ces domaines. En outre, l'Union européenne a fixé ses propres objectifs, qui visent essentiellement à atténuer la charge qu'impose la gestion de l'aide aux pays récipiendaires.

4. Dette extérieure

30. De nouvelles mesures ont été prises pour réduire le poids de la dette extérieure de plusieurs PMA. Le rapport du service de la dette aux exportations de biens et services du groupe des PMA, qui a diminué de près de moitié entre 1990 et 2004, devrait se réduire encore du fait de l'adoption de mesures complémentaires. L'Initiative PPTE renforcée a été prorogée jusqu'à la fin de 2006 et la liste des pays qualifiés a été révisée. Sur les 40 pays qui remplissent actuellement les conditions voulues pour bénéficier de l'Initiative, 30 font partie du groupe des PMA. Comme mesure additionnelle, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a été adoptée en 2005 pour annuler la dette des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE

envers leurs principaux créanciers multilatéraux. Sur les 32 PMA qualifiés, 13 ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et bénéficient, depuis mai 2006, d'un allègement irrévocable de la dette, y compris d'une annulation totale de leur dette multilatérale au titre de l'IADM. Neuf autres PMA, qui bénéficient d'un allègement provisoire du service de la dette, pourraient bénéficier d'une annulation totale de leur dette s'ils remplissent les conditions nécessaires. L'examen des cas restants se heurte à l'instabilité politique et à certaines considérations financières. À l'échelon bilatéral, la Chine a annoncé qu'elle annulerait le remboursement de tous les prêts à faible taux d'intérêt qu'elle a accordés à un certain nombre de pays bénéficiant de l'Initiative PPTE, y compris des PMA, tandis que l'Inde a annulé la dette de certains PMA.

5. Flux financiers du secteur privé

31. Tant les flux d'investissements étrangers directs que les envois de fonds des travailleurs à destination des PMA sont en hausse. Le volume des investissements étrangers directs (IED), qui a commencé à augmenter à la fin des années 90, a doublé par rapport à 2000. Toutefois, cette progression est due, en bonne partie, à des découvertes de pétrole et à la hausse des prix des minerais et s'est limitée à un petit nombre de PMA. Les sources et la nature des investissements étrangers directs se diversifient à mesure que les flux en provenance des pays en développement s'accroissent et que les gouvernements récipiendaires coopèrent davantage avec le secteur privé étranger, parfois dans le cadre de partenariats public-privé. Les envois de fonds des travailleurs à destination des PMA peuvent, dans une large mesure, contribuer directement à l'atténuation de la pauvreté, à l'intégration sociale et à la réalisation d'objectifs plus généraux de développement.

32. À l'échelon des pays développés, on observe un développement de la philanthropie privée et d'autres formes d'aide en faveur des pays en développement les plus pauvres. Les interventions consistent surtout à fournir directement des services aux pauvres et s'inscrivent souvent dans le cadre de démarches novatrices. En faisant appel à de nouvelles techniques, elles ont contribué à modifier les pratiques auxquelles recourent différents organismes pour atténuer la pauvreté. Des particuliers du monde entier continuent de proposer leurs services aux PMA sur la base du volontariat; les coûts liés au placement des volontaires des pays en développement sont souvent financés par des agences bilatérales dans le cadre d'une coopération triangulaire.

6. Commerce international

33. Le Programme de Bruxelles a été adopté alors que régnait un certain optimisme quant à la possibilité d'améliorer l'environnement commercial international pour les PMA. L'Union européenne a mis en place son initiative « Tout sauf les armes » en faveur des PMA avant la Conférence de Bruxelles et un certain nombre de pays développés ont éliminé ou réduit les barrières aux importations en provenance de la totalité ou d'une partie des PMA, dans le cadre du Système généralisé de préférences ou d'un régime spécial tel que la loi américaine en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés (*African Growth and Opportunity Act*) (AGOA). Les négociations de l'OMC sur le Programme de Doha pour le développement n'ont guère enregistré de progrès, bien que les PMA aient été les bénéficiaires des résultats les plus concrets enregistrés à ce jour. À la réunion ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue en décembre 2005, les pays développés sont

convenus d'importer sans droits de douane ni quotas 97 % des produits des PMA. Ce dispositif deviendra effectif d'ici à 2008 ou, au plus tard, au début de la période de mise en œuvre des résultats des négociations sur le Programme de Doha pour le développement. La réunion est également convenue que les pays en développement qui en avaient la possibilité appliqueraient le même dispositif. L'inconvénient de ce dispositif est que, dans la mesure où la plupart des PMA exportent un nombre limité de produits, les 3 % de lignes tarifaires qui sont exclus pourraient concerner une part importante des exportations de ces pays.

34. Le démantèlement de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements (ATV), et notamment de son système de quotas, survenu le 1^{er} janvier 2005, a eu des incidences inégales : si quelques PMA ont pu accroître sensiblement leurs exportations de textiles, un certain nombre de petits producteurs n'ont pas pu soutenir la concurrence après la libéralisation du régime des échanges. Les PMA semblent n'avoir guère profité des réductions tarifaires unilatérales appliquées par les pays développés et les pays en développement après l'adoption du Programme de Bruxelles³. Qui plus est, les subventions et les mesures non tarifaires pratiquées dans les pays développés en faveur de l'agriculture continuent de faire obstacle à la production et aux exportations agricoles des PMA. Par exemple, la décision prise par les pays développés à la réunion ministérielle de l'OMC de supprimer les subventions à l'exportation du coton et d'admettre en franchise de droits et sans contingentement les importations de coton en provenance des PMA constitue une avancée, qui est toutefois relativisée par le fait qu'aucun accord n'a été conclu sur l'élimination des subventions à la production nationale. Il apparaît donc nécessaire de réserver, au sein du système commercial mondial, un traitement spécial aux économies vulnérables, telles que celles des PMA. Au nombre des mesures censées permettre aux pays de faire face aux répercussions que pourraient avoir sur leurs balances des paiements les mesures de libéralisation prises par des partenaires commerciaux, y compris l'érosion des systèmes de préférences, le Fonds monétaire international (FMI) a institué, en 2004, le Mécanisme d'intégration commerciale. Une autre difficulté tient au fait que, ne disposant pas de l'infrastructure et des capacités voulues pour accroître et diversifier leurs exportations, de nombreux PMA ne sont pas en mesure d'utiliser pleinement les concessions commerciales qui leur sont offertes. Conscient de l'existence de cet obstacle, le Groupe des Sept a annoncé, en décembre 2004, un accroissement du financement de l'aide au commerce. Par la suite, la réunion ministérielle de l'OMC a marqué son appui à l'aide au commerce, particulièrement en faveur des PMA, et a constitué un groupe de travail chargé de formuler des recommandations sur un Cadre intégré renforcé⁴. Les membres de l'OMC et les organisations participantes ont adopté, depuis, les recommandations du Groupe de travail⁵ concernant la portée, la gestion, les activités, l'administration, le suivi et l'évaluation du Cadre intégré.

³ Voir Banque mondiale, *Rapport mondial de suivi 2006* (Washington, 2006), tableau 3.5.

⁴ Initiative conjointe de la Banque mondiale, du CCI, de la CNUCED, du FMI, de l'OMC et du PNUD, le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés a été créé en 1997 et restructuré en 2001 pour intégrer le commerce dans les plans de développement national des PMA, faciliter la coordination et la fourniture de l'assistance technique liée au commerce, promouvoir le renforcement des capacités liées au commerce et faire face aux contraintes de l'offre.

⁵ Voir <<http://docsonline.wto.org/DDFDdocuments/t/WT/ifsc/W15.doc>>.

III. Priorités pour l'action ultérieure

35. La plupart des mesures qui doivent être prises – autant par les pays les moins avancés que par leurs partenaires de développement – pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles sont déjà décrites dans le Programme ou ailleurs. Le problème est moins de concevoir des mesures nouvelles ou supplémentaires que de veiller à ce que les mesures arrêtées soient mises en œuvre le plus largement et le plus rapidement possible, le cas échéant. Dans bien des cas, l'amélioration des résultats dépendra dans une large mesure de la disponibilité de ressources additionnelles sous diverses formes pour préserver les acquis dans l'enseignement et dans la prestation des soins de santé. Dans d'autres cas, l'enjeu consistera à favoriser ou à stimuler les mesures qui contribuent au développement, notamment la mobilisation des investissements.

A. Niveau national

36. Bien qu'il s'impose d'adapter les mesures à la situation nationale, l'expérience acquise à ce jour permet d'affirmer qu'un certain nombre de questions transversales et de domaines d'activité exigent une attention particulière dans plusieurs des pays les moins avancés.

1. Stratégies de développement prises en main par les pays concernés

37. Le Programme d'action de Bruxelles fournit un cadre global et une panoplie de plus de 150 mesures que les pays les moins avancés peuvent prendre. Il existe aussi une série d'autres accords internationaux et de programmes sectoriels portant sur les pays les moins avancés, y compris des propositions et des recommandations sur les politiques et les mesures nécessaires pour que soient atteints les objectifs du Millénaire pour le développement. **L'objectif global, pour la période qui reste à couvrir par le Programme d'action de Bruxelles, doit être de mettre en œuvre ces différentes propositions dans une mesure et d'une manière qui soient adaptées à chaque pays. À cette fin et conformément au principe de la prise en main par les pays, chacun des pays les moins avancés devrait mettre au point, comme convenu au Sommet mondial, une stratégie de développement qui traduise les objectifs mondiaux et sectoriels en priorités, politiques et mesures qui lui sont propres et qui sont adaptées à sa situation.** Cette stratégie devrait reposer sur une évaluation complète des besoins du pays et sa mise en œuvre s'étaler sur 10 ans. Compte tenu de contraintes rigoureuses et parfois immuables en matière de ressources, la stratégie de chaque pays devrait déterminer les obstacles (financiers ou autres) à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement plutôt que de viser des améliorations progressives, puis recenser l'ensemble des investissements et des politiques nécessaires pour surmonter ces obstacles et atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015.

38. **C'est non seulement le pays concerné, mais aussi les bénéficiaires visés, c'est-à-dire les collectivités et les individus qui devraient prendre en main la stratégie nationale. L'élaboration des stratégies devrait être aussi décentralisée et participative que possible et inclure la collaboration de la société civile et des autorités locales, l'approbation finale revenant aux organes législatifs nationaux. Il conviendrait d'y mettre en relief les modalités d'exécution et les résultats escomptés et d'y inclure des estimations des ressources – financières**

ou autres – requises, des calendriers d'exécution, des courbes de résultats attendus et des indicateurs de progrès. Les stratégies en question devraient être largement diffusées dans le pays concerné et engager la responsabilité des autorités publiques en charge du développement. Les partenaires de développement devraient considérer ces stratégies comme la base de leur coopération et de leur appui.

2. Gouvernance

39. Les pays les moins avancés devraient faire fond sur les progrès qu'ils ont déjà accomplis en termes de renforcement de leurs structures de gouvernance. Dans cet esprit, ils devraient notamment établir une distinction entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Tous les citoyens devraient avoir la possibilité de peser sur les décisions qui ont une incidence sur leur vie, notamment celles qui concernent la vie publique. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales devraient être garantis de manière que l'initiative de chacun puisse contribuer au développement socioéconomique. Les pouvoirs publics devraient promouvoir le respect de la primauté du droit et appliquer ce principe grâce à un appareil judiciaire indépendant et à un système efficace de prévention du crime et de justice pénale.

40. Les pays les moins avancés devraient constamment chercher à accroître l'efficacité et l'efficience de toutes leurs institutions publiques et procédures administratives, notamment grâce à l'administration en ligne. Les responsables des questions fiscales et administratives devraient envisager la décentralisation, lorsque c'est possible et souhaitable, pour encourager le développement régional et local, pour permettre aux gouvernements de répondre aux besoins et pour permettre la participation la plus large possible à la prise de décisions par les pouvoirs publics. Politiques et procédures doivent être absolument transparentes, de manière à garantir que les gouvernements et les autres organes publics soient comptables de leurs activités. Tous les pays les moins avancés devraient signer, ratifier et mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption et recevoir une aide pour récupérer les fonds dont ils ont été dépossédés du fait de la corruption.

41. Dans la plupart des pays les moins avancés, l'inefficacité de l'administration publique tient en partie à l'absence de personnel qualifié en nombre suffisant, problème exacerbé par une politique de rigueur budgétaire, les effets de l'émigration (l'exode des cerveaux) et le VIH/sida. Avec l'appui de leurs partenaires de développement, les gouvernements des pays les moins avancés devraient entreprendre de développer les capacités humaines dans le secteur public grâce à la formation et à d'autres méthodes de développement des compétences pour ceux qui entrent dans la fonction publique comme pour ceux qui en font déjà partie. Les efforts consacrés par le passé à réduire le rôle du gouvernement dans l'économie et l'importance accordée aux réformes et à l'équilibre macroéconomique ont affaibli la capacité des gouvernements de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement à long terme. Dans le cadre du développement des compétences au sein de la fonction publique, les gouvernements des pays les moins avancés devraient renforcer les moyens à leur disposition pour procéder à l'analyse stratégique à plus long terme requise pour atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Parallèlement, ces pays devraient poursuivre la mise en œuvre des politiques

économiques solides et créer des conditions propices au développement, et plus particulièrement aux investissements.

42. En raison de l'augmentation de l'aide publique au développement, de l'amélioration des procédures applicables aux donateurs et de la prise en main des programmes de développement par les pays les moins avancés, ces derniers seront tenus davantage que par le passé de démontrer qu'ils sont en mesure d'exploiter totalement et efficacement ces nouvelles possibilités. **Le renforcement du mécanisme national de gestion de l'aide devrait faire partie des démarches entreprises par le gouvernement en vue de développer ses moyens d'action.**

43. Dans nombre de pays qui comptent parmi les moins avancés, une fonction du gouvernement qui a été négligée et qui a périclité en période de restrictions budgétaires a été la collecte de données sociales et économiques fiables, établies pour l'ensemble du pays et ventilées selon le sexe, la région ou d'autres sous-groupes de la population. **Les gouvernements des pays les moins avancés devraient s'employer, avec l'appui de leurs partenaires de développement, à renforcer leurs capacités en matière de statistique afin de développer leur aptitude à évaluer les besoins, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de développement et à en contrôler les résultats.**

3. Paix et sécurité

44. **Pour les pays les moins avancés qui demeurent aux prises avec des conflits, de même que pour la communauté internationale, la priorité doit aller à l'instauration d'une paix durable. La communauté internationale se préoccupe des pays les plus pauvres, aussi la Commission de consolidation de la paix devrait-elle envisager d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés aux prises avec un conflit ou qui s'en relèvent. À ces derniers, la communauté internationale devrait non seulement fournir une assistance à court terme (aide humanitaire et maintien de la paix) mais aussi s'engager à long terme et s'attacher à consolider la paix, afin que, contrairement à ce qui s'est souvent produit par le passé, la violence ne puisse pas resurgir. Comme les pays les moins avancés sont exposés aux risques de conflit, les initiatives mondiales visant à rendre les armes légères moins facilement accessibles devraient leur accorder une attention particulière, y compris ceux où la stabilité règne.**

4. Souci de l'égalité des sexes

45. Les pays ne tirent pas encore pleinement parti de la contribution que les femmes peuvent apporter au développement national et les femmes ne reçoivent pas leur juste part des fruits du développement. Ces déséquilibres sont particulièrement préoccupants dans les pays les moins avancés où sévit une importante pénurie de ressources et où les femmes devraient être la cible prioritaire des interventions visant à atténuer la pauvreté, car celle-ci les frappe de façon disproportionnée par rapport aux hommes.

46. **Les pays les moins avancés devraient incorporer le souci de l'égalité des sexes dans leurs stratégies, politiques, programmes et projets de développement. Cette préoccupation devrait s'étendre à tous les groupes d'âge et à toutes les strates de la société, dans les secteurs public et privé. Les intérêts et les préoccupations des femmes devraient être intégrés, pleinement et**

explicitement, dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les activités de développement, et les femmes devraient participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous ces processus. Il y aurait lieu de compiler des données et des informations ventilées par sexe pour faciliter ces activités.

47. Tous les pays les moins avancés devraient adopter et mettre en œuvre intégralement l'ensemble des normes et des instruments internationaux relatifs aux femmes, particulièrement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif. Au niveau national, les gouvernements devraient adopter des lois et des mécanismes d'application promouvant l'égalité des sexes et plaçant les droits des femmes sur le même pied que ceux des hommes. Les femmes devraient bénéficier au même titre que les hommes d'un libre accès à la justice et pouvoir obtenir réparation en cas de violation de leurs droits fondamentaux. Quant au gouvernement, il devrait diffuser des informations sur les lois, la réglementation et les moyens de protection et de réparation existants, s'agissant de la discrimination fondée sur le sexe.

5. Accroissement de la capacité de production grâce à des investissements dans l'infrastructure

48. Le Programme d'action de Bruxelles préconise de faire passer à 25 % le taux d'investissement dans les pays les moins avancés et accorde une importance particulière aux investissements dans l'infrastructure, notamment sociale. Cependant, depuis le lancement du Programme, l'augmentation des investissements enregistrée dans la plupart des pays les moins avancés a été insignifiante, le taux moyen stagnant aux environs de 20 %, aussi les lacunes en matière d'infrastructure d'ont-elles pas été comblées. **Dans le cadre des efforts menés pour accroître les capacités de production et éliminer les contraintes qui pèsent sur l'offre, tant les pays les moins avancés que leurs partenaires de développement (y compris dans le secteur privé) devraient s'employer à intensifier les investissements dans l'infrastructure physique, notamment à des fins sociales.**

49. L'infrastructure des transports et des communications laisse beaucoup à désirer dans la plupart des pays les moins avancés. Depuis de nombreuses années, on constate peu d'améliorations, voire souvent une détérioration des réseaux routiers et ferroviaires et des services postaux et aériens en raison d'un manque de ressources pour les maintenir en état, les zones rurales étant particulièrement désavantagées à cet égard. Or, l'efficacité des systèmes de transport à l'intérieur de ces pays est essentielle pour que les producteurs trouvent de nouveaux débouchés pour leurs marchandises et pour que l'ensemble des consommateurs aient accès à un éventail plus large de biens et de services, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Pour les pays les moins avancés sans littoral, le problème que pose la piètre qualité des transports et des communications est souvent exacerbé par l'inefficacité des systèmes de transit. **La plupart des pays les moins avancés ont besoin de réseaux de transport plus performants au niveau national, mais aussi d'un pays à l'autre. Les investissements dans les installations physiques doivent aller de pair avec une meilleure gestion et des systèmes de transit plus efficaces.**

50. La plupart des pays les moins avancés ne disposent pas de ressources énergétiques nécessaires pour accélérer leur développement et atténuer la pauvreté

qui frappe leur population. **Ils devraient donc accroître leurs investissements non seulement dans la capacité de production d'électricité mais aussi dans la transmission et la distribution afin de garantir aux pauvres l'accès à l'énergie, surtout en zones rurales. Il faudrait consentir davantage d'efforts pour utiliser les énergies renouvelables. Les pays en développement qui ont la possibilité de le faire devraient aider les pays les moins avancés à développer leur secteur énergétique en mettant à leur disposition les technologies appropriées et leur propre expérience en matière de financement et de gestion du secteur énergétique.**

51. Dans les secteurs sociaux, on a accordé la priorité aux initiatives visant à répondre aux besoins immédiats des populations par l'amélioration de la prestation des services plutôt qu'aux améliorations apportées à l'infrastructure. Le nombre et la qualité des écoles, des centres médicaux et d'autres installations du même ordre laissant à désirer dans la plupart des pays les moins avancés, surtout en milieu rural. De même, les mesures prises pour améliorer l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement se sont concentrées sur l'adduction d'eau en zone urbaine. **Il demeure urgent d'investir dans l'expansion des installations sanitaires et éducatives, dans l'adduction d'eau en zones rurales et dans l'amélioration de l'assainissement dans l'ensemble des pays les moins avancés. Le financement nécessaire peut provenir de diverses sources. Les partenaires de développement devraient consacrer des ressources additionnelles aux investissements à long terme dans l'infrastructure. Parallèlement, les pays les moins avancés devraient adopter des mesures pour favoriser l'épargne intérieure et accroître la mobilisation de ressources financières intérieures à cette fin, notamment grâce à l'amélioration de l'intermédiation financière et à la mise en place d'une politique fiscale plus systématique. Il n'est pas de la responsabilité des seuls pouvoirs publics de doter un pays des infrastructures dont il a besoin. Dans les domaines des transports, des communications et de l'énergie, en particulier, on peut envisager de faire appel au secteur privé ou de nouer des partenariats public-privé à cette fin. Cependant, de tels arrangements reposent toujours sur un système efficace de supervision et de réglementation, garant de services de qualité, d'un coût raisonnable et de l'entretien nécessaire de l'infrastructure.**

6. Agriculture et développement rural

52. Malgré le mouvement campagne-ville constant, la majorité de la population des pays les moins avancés vit en zone rurale, continue de dépendre de l'agriculture pour sa subsistance et une forte proportion des pauvres en est issue. La plupart des recherches indiquent que si la pauvreté rurale ne recule toujours pas, c'est parce que les zones rurales ont été relativement négligées dans la plupart des pays les moins avancés. **Tant les pays les moins avancés que les partenaires de développement devraient consacrer une attention particulière au développement rural et agricole et à la réduction de la pauvreté en milieu rural, en prenant notamment des mesures immédiates telles que la fourniture de semences et d'engrais de meilleure qualité. Les stratégies nationales de développement devraient viser à stimuler les investissements en zone rurale, notamment en élargissant l'accès au crédit pour les agriculteurs, les PME et les pauvres en zones rurales, ce qui serait rendu possible par le renforcement des institutions de microfinancement. Comme il a été proposé au Sommet mondial⁶, les partenaires de développement**

⁶ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 46.

devraient soutenir le développement rural à long terme, notamment en accroissant les capacités des pays en développement dans le domaine du commerce agricole et en appuyant les projets de mise en valeur des produits de base. Comme il a également été préconisé au Sommet mondial, les pays les moins avancés en Afrique devraient poursuivre l'objectif d'une « révolution verte » en mettant en œuvre le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; les partenaires de développement devraient eux aussi appuyer cet effort.

7. Gérer les profits tirés de l'exploitation des ressources naturelles

53. Nombre de PMA pourraient tirer un grand parti de l'exploitation des ressources naturelles si les conditions actuelles du marché se maintenaient. Toutefois, cette situation comporte des risques. Dans plusieurs cas, l'augmentation des recettes pétrolières et minières a considérablement grossi les revenus de l'État et fait naître la possibilité de dépenses publiques inefficaces ou inflationnistes. Parallèlement, l'accroissement des rentrées en devises pourrait entraîner une appréciation du taux de change susceptible de porter préjudice aux autres exportations sur les marchés mondiaux. D'autre part, les prix du pétrole et des minerais, qui sont instables, peuvent s'effondrer à terme, suivant ainsi un cycle de hausses et de baisses extrêmes. Enfin, il convient d'envisager l'exploitation minière dans une perspective à long terme. **Dans ces conditions, les gouvernements des PMA devraient procéder comme suit :**

a) **Faire face aux répercussions macroéconomiques de l'exploitation de leurs nouvelles ressources;**

b) **Veiller à ce que l'exploitation de leurs ressources minérales ne compromette pas d'autres secteurs de l'économie;**

c) **Utiliser les revenus de l'exploitation des ressources minérales de manière efficace et équitable et dans le souci d'atténuer la pauvreté;**

d) **Mettre en place des mécanismes de stabilisation anticycliques destinés à protéger des fluctuations des marchés internationaux des produits de base les revenus et les recettes d'exportation des États;**

e) **Faire preuve de responsabilité en ce qui concerne l'avenir du pays, en veillant à ce que l'exploitation ménage l'environnement et en instituant un mécanisme qui permette de réserver pour les générations futures une partie des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles.**

8. VIH/sida

54. Depuis l'adoption du Programme, les moyens de prévention et de traitement du VIH/sida se sont développés et améliorés et les donateurs ont affecté d'importantes ressources supplémentaires à la lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement. Les données dont on dispose montrent qu'un engagement politique résolu, notamment au niveau des responsables des pays, est essentiel à la réussite d'un programme national de prévention du VIH/sida. **Les gouvernements de tous les PMA qui ne l'ont pas encore fait, y compris les pays où la maladie n'a pas encore atteint le stade de la pandémie, devraient adopter et mettre en œuvre, d'urgence, un grand programme national visant à stopper et à inverser**

le processus de propagation du VIH/sida. Dans le souci de réduire la transmission du VIH/sida, les pouvoirs publics devraient élaborer des plans assortis d'un échancier, prévoyant que les services de santé en matière de procréation et d'hygiène sexuelle offrent à tous l'accès à l'information, à l'éducation et aux conseils relatifs au VIH et aux autres maladies sexuellement transmissibles. Les services de santé en matière de procréation devraient comprendre le dépistage du VIH, ainsi que la mise à disposition ou la distribution de moyens de prévention de la transmission, y compris les médicaments antirétroviraux et la sensibilisation des femmes touchées par le VIH/sida, pendant et après la grossesse, aux risques liés à l'allaitement. Hormis la prévention, l'assistance internationale pour le traitement du VIH/sida dans les pays en développement commence à prendre de l'ampleur. Dans le cadre des stratégies qu'ils définissent en fonction de leurs besoins, **les gouvernements des PMA devraient donc élaborer des plans et des programmes permettant de rendre le traitement du VIH/sida accessible à toutes les personnes touchées par la maladie. Des dispositions devraient également être prises pour réduire la vulnérabilité des personnes indirectement touchées par la maladie, à savoir notamment les enfants orphelins et vulnérables et les personnes âgées.**

B. Coopération régionale

55. La coopération et l'intégration régionales, qui revêtent un caractère essentiel pour les économies des PMA, peuvent s'inscrire dans le cadre de mécanismes bilatéraux ou multilatéraux. Il existe en Afrique, en Asie et dans le Pacifique plusieurs mécanismes de ce type, tels que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Forum des îles du Pacifique. **Il convient d'élargir, de redynamiser et de rendre plus efficaces ces mécanismes, de manière à pouvoir prendre en compte le Programme de Bruxelles et notamment sa mise en œuvre. À cet égard, les commissions régionales des Nations Unies et le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies peuvent conjuguer leurs efforts pour fournir assistance et conseils, selon les besoins. De leur côté, les organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux peuvent jouer un rôle décisif dans la réussite de la coopération et de l'intégration régionales.**

56. **Sur le plan des programmes, les PMA devraient envisager plus résolument la possibilité d'entreprendre des projets communs au niveau de leurs sous-groupes ou avec d'autres pays en développement, particulièrement avec des pays voisins et dans le cadre d'activités permettant de réaliser des économies d'échelle. Les projets pourraient notamment concerner l'énergie, les systèmes de transport, le commerce, les dispositions relatives au transit entre pays voisins ou la recherche-développement portant sur des questions qui revêtent un intérêt crucial pour les PMA, telles que l'agriculture.**

C. Coopération Sud-Sud

57. Les PMA devraient continuer de bénéficier d'une attention particulière dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Les pays en développement devraient associer, s'il y a lieu, les PMA qui remplissent les conditions voulues aux mécanismes et aux activités de coopération régionale. Les pays en développement à revenus élevés devraient adopter des mesures similaires à celles que le groupe des pays en développement attend des pays développés. Par exemple, les pays en développement qui sont en mesure de le faire – notamment ceux qui tirent parti de la bonne santé des marchés des produits de base, tels que le pétrole, et les grandes économies – devraient envisager de renforcer l'appui que certains d'entre eux apportent déjà aux PMA. Dans certains cas, cette assistance peut être fournie en nature, sous la forme d'une assistance technique ou d'autres interventions. Compte tenu des désavantages structurels et autres problèmes de développement auxquels les PMA doivent faire face, **les autres pays en développement devraient envisager de leur accorder un traitement spécial et différencié dans le domaine du commerce international, traitement qui se traduirait, par exemple, par un accès en franchise et hors contingentement à leurs marchés**, comme certains d'entre eux en ont déjà pris l'initiative.

D. Coopération au niveau mondial

1. Aide publique au développement

58. Les partenaires de développement devraient pleinement reconnaître aux pays bénéficiaires le droit de prendre en main les politiques de développement. L'aide publique au développement (APD) devrait, par son volume, permettre aux PMA qui mettent en œuvre les politiques et les mesures préconisées dans le Programme de Bruxelles, le Consensus de Monterrey et d'autres dispositifs apparentés de réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs inscrits dans le Programme de Bruxelles. À cette fin, tous les pays donateurs devraient honorer les engagements qu'ils ont récemment pris en faveur d'une augmentation de leur aide publique au développement et les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait devraient s'attacher à faire en sorte que l'aide publique au développement qu'ils octroient aux PMA atteigne 0,15 à 0,20 % de leur RNB. Les programmes de l'aide publique au développement devraient s'inscrire dans une perspective à long terme et l'octroi de cette aide devrait être stable, prévisible et certain. Le contenu et le volume des programmes d'aide devraient être en phase avec les estimations que les PMA eux-mêmes établissent sur leurs besoins. Les donateurs devraient éviter de prescrire des modes, des politiques ou des activités de développement, que ce soit directement ou par le biais de conditions liées à leur appui.

59. La communauté internationale dispose de plusieurs mécanismes de coordination et de coopération concernant la mise en œuvre des programmes d'assistance dans les pays. On citera notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le bilan commun de pays (CCA) et les mécanismes d'aide bilatérale. Cette multiplicité des mécanismes, à laquelle s'ajoutent les différentes procédures qui régissent l'aide, surcharge les gouvernements des PMA,

dont les capacités sont déjà limitées. **Les donateurs devraient continuer à s'efforcer d'améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement, notamment en acceptant d'inscrire leur assistance dans la stratégie de développement des pays bénéficiaires, en rationalisant leurs propres procédures et en réduisant la charge administrative imposée aux pays bénéficiaires. On devra continuer à recourir à des objectifs quantitatifs pour évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.**

2. Dette extérieure

60. **Les progrès réalisés dans le domaine de l'allègement de la dette extérieure devront se poursuivre, de manière à ce que la dette de tous les PMA soit ramenée à un niveau qui n'entrave pas le développement. Tous les PMA qui remplissent les conditions voulues devraient bénéficier, le plus tôt possible, de l'allègement de la dette préconisé dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les créanciers devraient veiller à honorer tous les engagements financiers qu'ils ont pris à cet effet. Afin d'éviter le retour de niveaux d'endettement excessifs, l'aide extérieure fournie aux PMA par les donateurs traditionnels ou autres devrait prendre la forme de subventions. En outre, les PMA devraient veiller à mettre en place un système efficace de gestion de la dette et les institutions financières internationales devraient affiner la méthodologie utilisée pour déterminer le degré d'endettement tolérable dans les PMA.**

3. Commerce

61. On s'accorde généralement à penser qu'en dépit des mesures spéciales qui pourraient être adoptées en faveur des PMA, les pays les plus avancés seront les principaux bénéficiaires, au sein des pays en développement, des négociations en cours à l'OMC, notamment dans la mesure où certaines préférences actuellement en place seront revues à la baisse. **En application du principe du traitement spécial et différencié, les pays en développement qui ne font pas partie du groupe des PMA devraient envisager des mesures destinées à améliorer les perspectives commerciales des PMA, et notamment fournir un appui à ces pays lorsque les barrières commerciales seront en partie levées. On devrait également s'employer à accélérer l'adhésion à l'OMC des PMA qui en ont fait la demande. Tous les pays développés devraient admettre en franchise et sans contingentement toutes les importations provenant des PMA, sans exception, à l'échéance de 2008. Ils devraient également réduire, puis éliminer à une date à déterminer, toutes les barrières non tarifaires aux exportations des PMA, y compris les subventions qu'ils accordent à leurs propres exportations et à leur production nationale. Des mesures devront encore être prises pour simplifier et harmoniser les règles d'origine et les procédures commerciales que les pays développés imposent aux importations en provenance des PMA et pour rendre ces dispositifs plus transparents et plus compréhensibles pour les exportateurs des PMA.**

62. Les préférences commerciales accordées par les pays partenaires ne seront profitables que si des mesures complémentaires sont prises pour assurer le développement de la production nationale des biens et services susceptibles d'être commercialisés. Outre les mesures nationales qui devraient être prises dans les secteurs énumérés plus haut, **les donateurs devraient contribuer davantage au**

développement des capacités d'exportation par le truchement de mécanismes tels que le Cadre intégré renforcé, le Fonds commun pour les produits de base et l'initiative de l'aide au commerce. Toutes les parties prenantes devraient veiller à l'application intégrale des recommandations du Groupe de travail chargé de formuler des recommandations sur un Cadre intégré renforcé. Tous les PMA devraient pouvoir bénéficier de l'appui de ce cadre intégré. Les investissements étrangers directs peuvent contribuer à renforcer les capacités d'exportation en favorisant l'accès aux technologies et aux marchés, qui permet de mener à bien les exportations.

4. Gouvernance mondiale

63. La représentation des PMA au sein des institutions financières internationales et des organismes normatifs multilatéraux et leur participation au fonctionnement de ces entités devraient être renforcées dans le cadre de l'action qui est actuellement menée pour consolider le rôle des pays en développement et des économies en transition dans ces domaines.

5. Système des Nations Unies

64. Le système des Nations Unies devrait consolider son appui aux PMA en leur donnant les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales et en améliorant sa propre efficacité, notamment par le biais d'une intégration et d'une harmonisation accrues des activités qu'il entreprend dans les PMA. Si le système des Nations Unies a beaucoup œuvré dans le domaine de la coordination au cours des cinq dernières années, les pays ont toujours besoin, au niveau national, d'un appui et d'une coordination qu'il convient d'assurer.

IV. Conclusion

65. Le Programme de Bruxelles devrait demeurer le cadre de référence pour les initiatives nationales et internationales visant à promouvoir le développement dans les PMA. À ce titre, il convient de soutenir le partenariat que consacre le Programme de Bruxelles, en reconnaissant l'action, les succès et les difficultés de toutes les parties prenantes. Pendant la durée restante du Programme, la priorité devrait être accordée à la mise en œuvre intégrale des engagements et des mesures énoncés dans le Programme de Bruxelles et dans les initiatives apparentées, une attention particulière devant être accordée au contexte de chaque pays et aux domaines définis dans la section précédente.